

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles**

Band (Jahr): **1 (1917)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

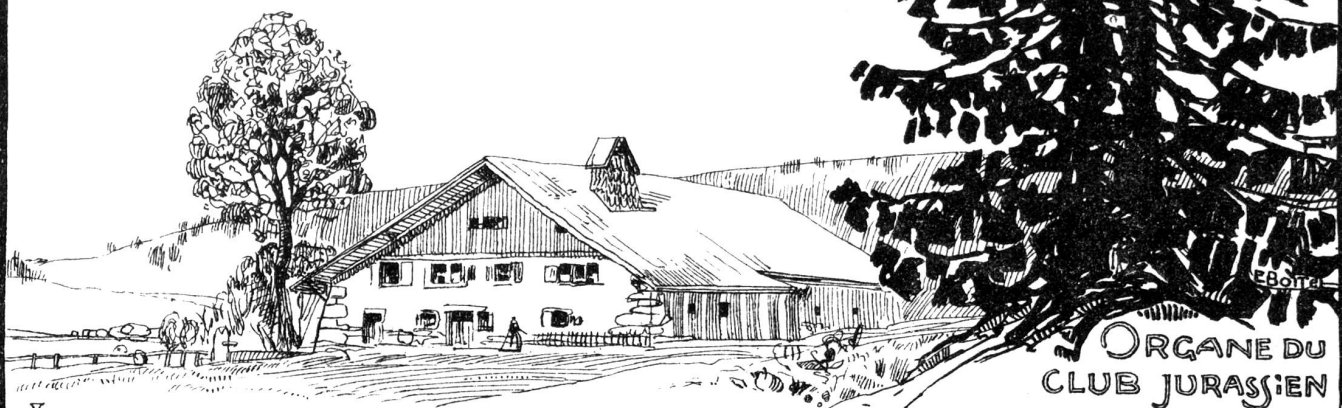
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE RAMEAU DE SAPIN



ORGANE DU
CLUB JURASSIEN

JOURNAL DE VULGARISATION
DES SCIENCES NATURELLES
FONDÉ EN 1866

paraissant tous les deux mois.

II^E SÉRIE : 1^{RE} ANNÉE. — N° 6.

Neuchâtel, le 1^{er} Novembre 1917.

Pour la rédaction et l'abonnement, s'adresser à M. Aug. Dubois, prof. à Neuchâtel, ou à M. A. Mathey-Dupraz, prof. à Colombier.
Abonnement : Fr. 2.50 pour la Suisse et Fr. 3. pour l'étranger; pris dans les Bureaux de Poste: Fr. 2.60 pour la Suisse, Fr. 3.50 pour l'étranger.

QUELQUES CAS D'EMPOISONNEMENT PAR LE TRICHOLOMA TIGRINUM

(SUITE ET FIN)

Sur les six cas d'empoisonnement que j'ai étudiés, cinq se sont produits à Neuchâtel et un à Saint-Blaise; en tout 27 personnes ont été incommodées par le *Tricholoma tigrinum*. Voyons maintenant pourquoi ces malheureux ont consommé ce perfide champignon.

Trois fois, il y a eu confusion avec d'autres espèces. Tout d'abord, un père de famille cueille le « Tigre » croyant avoir à faire à un « Mousseron »; dans deux autres cas il fut pris pour l'« Écailleux » (*Hydnum imbricatum*, L.).

Cette dernière confusion est extrêmement grossière, puisque les Hydnes portent à la face inférieure du chapeau, non des lamelles rayonnantes, mais des filaments ou aiguillons plus ou moins allongés. Un simple coup d'œil sous le chapeau suffit dans ce cas à dissiper toute erreur.

Quant à la confusion avec un « Mousseron », elle est un peu plus pardonnable, puisque tous les champignons auxquels nos amateurs donnent ce nom sont pourvus de lamelles et appartiennent au genre *Tricholome*. Ses « Mousserons » neuchâtelois correspondent en effet aux *Tricholoma* *S^t Georgii*, *albellum*, *gambosum*, *grammapodium*, *personatum*, *melaleucum*, mais aucune de ces espèces ne possède sur le chapeau les grêlures ou écailles caractéristiques du *tigrinum*.

Par contre, il est assez facile de confondre le *Tigrinum* avec 2 espèces comestibles, possédant toutes deux un chapeau gris, couvert d'écailles; ce sont les *Tricholoma argyraceum*, Bull. et *scalpturatum*, Fr. Je ne puis aujourd'hui donner beaucoup de détails sur ces deux espèces auxquelles

je reviendrai plus tard. Qu'on sache seulement qu'elles sont rares chez nous et que l'examen du pied et de la chair lèvera tous les doutes.

Le pied de ces deux espèces est cylindrique, même parfois aminci à la base, alors que celui du « Tigre » est toujours épaissi dans la partie inférieure. D'autre part, les lamelles sont colorées par places d'une teinte sulfurine qu'on retrouve aux endroits où la chair a été rongée par les limaces. Cette particularité n'existe pas chez le *Tigrinum*. Pour éviter toute expérience fâcheuse, on fera donc bien d'être circonspect lorsqu'on rencontrera des champignons gris, à chapeau écailleux, porteurs de lamelles blanches.

Les trois derniers cas d'empoisonnement ne sauraient être attribués à une méprise ; l'un d'eux fut la conséquence d'un préjugé et les deux derniers de l'imprudence des consommateurs.

Une mère de famille qui ne connaissait pas le *Tigrinum* en introduit un jour 6 exemplaires dans un plat de champignons parce que cette espèce se casse et se pèle bien ; or, d'après elle, tout champignon qui remplit ces deux conditions est comestible. Deux heures après le repas fatal, la pauvre maman dut changer d'opinion, avec 5 autres membres de la famille.

Non, il faut le répéter, il n'existe aucun moyen simple de distinguer un champignon comestible d'un champignon vénéneux. On ne peut arriver à ce résultat que par une étude minutieuse des caractères botaniques de chaque espèce, et pour cela il faut beaucoup de temps et de patience.

Enfin, mon enquête m'a démontré que deux mycophiles assez expérimentés avaient consommé des « Tigres », simplement pour voir quel résultat donnerait l'essai de ce bel inconnu. De tels actes de témérité peuvent ne présenter aucun péril et la mycologie en a souvent profité, mais, de grâce, n'y associons jamais les membres de nos familles comme l'ont fait nos deux imprudents, car alors le jeu devient blâmable.

* *

Les amateurs de champignons qui voudront se mettre à l'abri de tout accident par le *Tricholoma tigrinum* se rappelleront donc que cette espèce a deux caractères assez faciles à distinguer ; ce sont les grivelures du chapeau et l'épaississement de la base du pied. Ils feront du reste toujours bien de soumettre à l'examen d'une personne compétente tout champignon nouveau qui pourrait tenter leurs goûts.

S'espère que ces quelques notes et les figures dont je les ai accompagnées contribueront à mieux faire connaître le seul de nos champignons vénéneux qui ait fait des victimes ces dernières années. Cependant, j'ai appris par expérience qu'en mycologie la vue des choses vaut infiniment mieux que les meilleurs discours et les meilleures figures. C'est pourquoi je me propose d'exposer, dans le courant de Septembre, quelques exemplaires du *Tigrinum*, dans la vitrine de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Les Favarges, 30 Juillet 1917.

J.-Ed. Matthey.

LES ESSENCES EXOTIQUES DANS LA FORÊT SUISSE

(Extrait de la « Gazette de Lausanne »)

L'idée d'introduire des plantes ligneuses étrangères pour enrichir les forêts d'un pays est assez ancienne. Des botanistes rapportèrent parfois de pays dont ils venaient d'étudier la flore, les graines de quelques essences qui leur paraissaient intéressantes à un titre quelconque. Ainsi, D. de Bussien introduisit en France, en 1734, le cèdre du Liban; le premier exemplaire français est aujourd'hui un des plus beaux ornements du Jardin des plantes, à Paris. Et on sait quelle a été la marche conquérante de cette essence étrangère, par ailleurs de belle forme et au port majestueux pour la décoration des parcs de notre pays.

Le botaniste de Candolle a planté lui-même, dans le parc Séquier, à Champagne, au commencement du 19^e siècle, l'un des plus beaux cèdres du canton de Vaud.

En 1835, un autre botaniste genevois, Edmond Boissier, introduisit d'Espagne le sapin qui porte son nom (*Abies Pinsapo* Boiss.) et qui n'est, hélas, que trop fréquent dans nos parcs.

Le bizarre Ginkgo, anciennement un habitant de nos régions, durant la période géologique du carbonifère, avait disparu complètement de l'Europe. Il fut réintroduit en 1754. Un amateur français paya 25 guinées à un horticulteur anglais pour cinq petits semis de ginkgo, ce qui les portait à 40 écus l'un, d'où son nom français d'« arbre aux quarante écus ». Voilà qui montre l'importance que d'aucuns attachaient déjà alors à l'acquisition, dans leurs parcs, de plantes aux formes bizarres et d'origine étrangère. L'exotisme ne date pas d'hier!

Il ne faisait au reste de tort à personne tant qu'il resta dans des limites raisonnables. Ces essais botaniques offraient même un réel intérêt scientifique.

On chercha par la suite à en retirer un avantage pratique.

Après les guerres du premier Empire, qui avaient vidé les forêts françaises de leurs plus beaux arbres, il devint difficile à la marine de se procurer les bois de premier choix dont elle faisait grande consommation. Ses pins pour la mâture, en particulier, devenaient rares. On tirait alors les plus recherchés des régions de la Baltique. L'horticulteur Vilmorin eut l'idée, vers 1820, d'essayer la culture en France du pin de Riga. Ses fameux essais d'acclimatation aux Barres (Loiret) ont été fort encourageants. On a pu les poursuivre déjà sur des arbres de la deuxième génération. Et ces déracinés ont fort bien prospéré: ils sont nettement supérieurs aux arbres cultivés dans les mêmes conditions et dont les graines avaient été recueillies dans diverses régions de France; ils ont battu les indigènes.

L'expérience des Barres fut en quelque sorte le point de départ pour l'introduction en forêt d'essences non indigènes. Le pin noir d'Autriche avait déjà auparavant fait ses preuves - et brillamment - dans différentes régions de l'Europe centrale.

Il était donc assez logique de tenter l'essai d'acclimatation d'essences non européennes. D'autant que le robinier faux acacia, introduit de l'Amérique du Nord, en 1601, par le botaniste Robin, s'était parfaitement adapté à nos climats. Il faut considérer aussi que la forêt européenne est très pauvre en espèces de grande taille. Au Japon et dans l'Amérique du Nord, les bois sont incomparablement plus riches. L'idée d'augmenter le nombre des espèces utiles de nos

boisés avait, on en conviendra, quelque chose de séduisant.

Nombreux furent ces essais d'acclimatation, en Allemagne surtout. Au commencement, ils sont exclusivement du domaine de l'horticulture; seuls, quelques rares forestiers s'en occupent aussi. A partir de 1890 environ, l'Association allemande des stations de recherches forestières inscrit la question au programme de ses travaux. Dès lors, les essais sont menés systématiquement, mais ils n'occupent que de très petites surfaces. On expérimenta aussi en France et en Belgique. En général, les résultats obtenus n'ont pas été très encourageants. Des publications parues jusqu'ici, il résulte que quelques essences exotiques seulement peuvent être employées avantageusement dans la forêt européenne. Ce sont: le sapin Douglas, le pin Weymouth, le mélèze du Japon, le peuplier du Canada, le chêne rouge et le noyer noir. Et c'est tout. Pour d'autres, la période d'expérimentation doit être poursuivie. En tout état de cause, aucune essence exotique n'a été employée en grand dans les cultures forestières.

Qu'en est-il de la question en Suisse?

Jusqu'en 1861, la culture des plants forestiers non indigènes n'eut aucune importance. Elle fut le fait surtout de quelques propriétaires privés; l'étendue ainsi boisée resta infime. En 1861, l'inspecteur forestier bernois Ad. von Greyerz présenta une étude sur la question à la réunion annuelle de la Société des forestiers suisses. Il concluait en réclamant l'institution d'essais. L'idée fut admise et on choisit une commission spéciale de cinq membres. De nombreux essais furent tentés; la commission fit preuve de beaucoup de zèle. Durant 13 ans, son président, M. le professeur Kopp, présenta un rapport aux assemblées annuelles de la Société des forestiers. A l'origine, la commission était pleine du plus bel optimisme. Au rapport de 1869, nous lisons ceci: « Ces essais doivent sûrement conduire à des résultats réjouissants ». Espoir trompeur qui ne se réalisa que faiblement.

Il vaut la peine de noter ici que les forestiers trouvèrent un appui aussi désintéressé qu'inattendu auprès de nos compatriotes d'Amérique. C'était peu après les terribles inondations de 1868. Emu par le malheur qui venait d'éprouver son pays, M. F. Berton, notre consul à San Francisco, avait adressé un appel aux Suisses établis en Californie. Et il avait eu cette délicate attention de les inviter à recueillir des grains d'arbres qui pourraient réussir dans notre pays. Il leur montrait que la plantation de forêts sur les montagnes est le seul moyen efficace de lutter contre les dégâts causés par les inondations. Cet appel eut un plein succès. En Février 1871, notre Conseil fédéral reçut un bel envoi de graines valant environ 3000 fr. et qui fut réparti entre les cantons.

Un autre consul suisse, M. A. Hitz, à Washington, s'adressa au département de l'agriculture des Etats-Unis. Ses deux envois contenaient des graines de 130 espèces ligneuses différentes. Elles furent distribuées à quelques forestiers.

De ces graines américaines, peu sans doute sont venues à bien. Le Sequoia gigantea et le Pinus insignis composaient la plus forte part de l'envoi. Il est probable que nos forêts ne comptent aujourd'hui plus un seul pied de ces graines. Il importe, ces envois témoignaient à tout le moins d'un esprit vraiment helvétique. Aussi n'avons-nous pu résister au plaisir de citer ce joli trait de confraternité.

La commission que présidait M. Kopp présenta son 13^e rapport en 1874; ce fut le dernier. Elle n'avait pas rencontré un accueil bien encourageant. Ses résultats des cultures furent-ils décevants?

Il faut l'admettre ; car dès lors la commission fut dissoute et toute la question disparut définitivement de l'ordre du jour des réunions de la Société des forestiers suisses. Elle n'y a plus jamais apparu. Et aucune publication quelconque n'est venue, depuis, nous apprendre ce qu'il est advenu de cette longue série d'expériences sur l'utilisation en forêt des plants exotiques. Aucune autre société forestière dans nos cantons n'a cru opportun de remettre la question sur le tapis, malgré tout ce qu'ont fait dans ce domaine les pays voisins.

La Station fédérale de recherches forestières n'a pas non plus jugé utile jusqu'ici de l'aborder, tout au moins n'y a-t-elle attaché que peu d'importance.

Il serait intéressant de pouvoir indiquer avec quelque exactitude le nombre de plants exotiques mis à demeure annuellement dans les forêts publiques suisses. Laissons de côté les forêts particulières dans lesquelles le forestier n'a pas eu jusqu'ici à intervenir activement en cette matière. Malheureusement, toute statistique à ce sujet fait défaut. M. l'inspecteur forestier fédéral M^r Fankhauser nous écrit que ce nombre est à son avis tout à fait négligeable. A l'en croire, « quelques rares forestiers seulement s'occupent un peu de l'introduction d'essences exotiques, en face des insuccès constatés jusqu'ici, presque tous s'en désintéressent complètement ».

Nous avons eu l'honneur, pendant 17 ans, de gérer les forêts du III^e arrondissement vaudois. Durant cette période, nous avons fait planter dans les forêts publiques deux millions de plants forestiers. Dans ce nombre, les plants exotiques comptent pour cinq cents (sapin Douglas, mélèze du Japon, pin du Nord et peuplier du Canada). On peut admettre, sans exagération, cette proportion pour l'ensemble du pays. C'est donc un plant exotique pour 4000 indigènes ! Et n'oublions pas que la plantation devient l'exception dans nos forêts, la régénération par semis naturel étant considérée comme l'idéal vers lequel on tend de plus en plus.

H. Badoux, forestier.

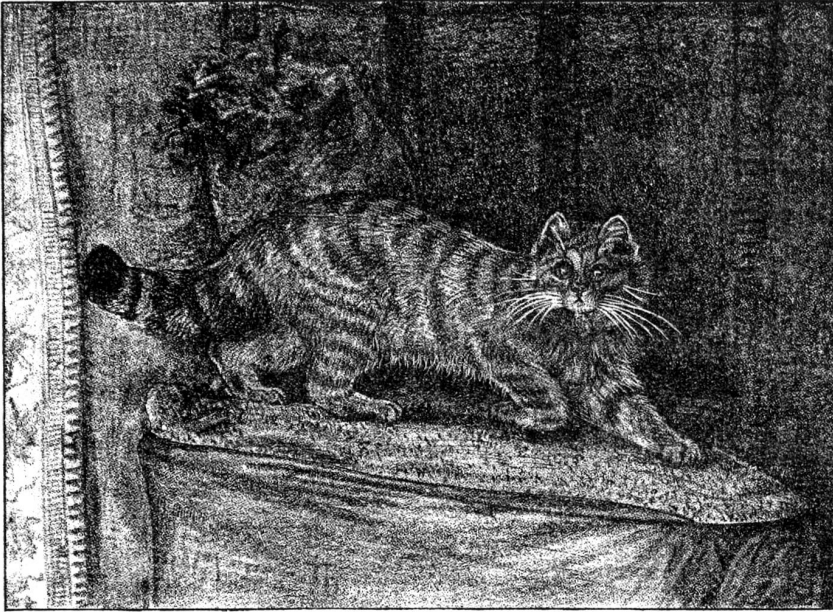
LE CHAT SAUVAGE DANS LE JURA ⁽¹⁾

Nos notes concernant le chat sauvage nous ont valu quelques détails complémentaires que nous transcrivons pour nos lecteurs.

M. Marc Sacot-Guillarmod, vétérinaire, aux Verrières, nous écrit : « Votre article paru dans le Rameau de Sapin et concernant le chat sauvage nous remet en mémoire l'histoire de celui tué au Malay en 1879. Ce félin avait commis des déprédations dans le poulailler des frères Dardel. L'un d'entre eux, celui que l'on appelait « le Chasseur », sauf erreur, Edouard, se mit à l'affût plusieurs nuits de suite. A la fin de l'une de ses stations, vers le matin, il crut entrevoir une masse qui remuait près d'un perchoir. Il tire au jugé, mais aussitôt cette masse se précipita contre lui. Il fit feu une seconde fois et fut assez heureux pour voir un animal étendu mort à ses pieds. Sans doute que la bête avait été blessée par le premier coup de feu, et que rendue furieuse par sa blessure, elle s'était crânement précipitée contre son agresseur. C'était bel et bien un chat sauvage. Aussi, chaque fois que le fils Dardel racontait cet épisode, il ajoutait qu'il n'avait jamais supposé avoir à faire avec un chat sauvage, car connaissant son caractère agressif, il n'aurait pas tiré, de peur de blesser seulement une pareille bête ».

M. le M^r Jean Roux, conservateur du Musée de Bâle, nous écrit : « A la fin de Janvier 1917,

(1) Voir Rameau de Sapin, Juillet et Septembre 1917.



Chat sauvage tué à Montvoir (Jura bernois).

« un chat sauvage a été tué au haut
« d'un sapin à la Combe, près de
« Montvoir, commune d'Audincourt
« (Jura bernois). C'était un mâle âgé
« d'environ 2 ans; la femelle a été vue
« dans les environs, deux ou trois fois
« depuis la capture du mâle. Je joins
« une photographie de l'animal que
« M. Soew, préparateur à Bâle, a
« naturalisé pour notre collection
« suisse. Ce chat a environ 72 cm.
« du museau à l'extrémité de la
« queue. Ses poils des côtés de la tête
« sont très bien développés, le pelage
« est très beau, de même que la queue,
« très touffue, avec les anneaux ca-
« ractéristiques et le bout noir ».

La « Diana » (N° d'Octobre 1917) contient un article intitulé « Au bon vieux temps », par R. Soncy; nous y lisons: « D'après le Journal de Genève du 22 Avril 1827, six individus furent successivement tués pendant l'hiver à Dardagny et à Russin. - Depuis, on en a tiré des exemplaires isolés dans le Jura, au-dessous de Gex ou de Choisy; notre Muséum en possède plusieurs de cette provenance ». (Nous espérons pouvoir ultérieurement donner des renseignements plus circonstanciés sur les spécimens de chats sauvages que possèdent nos Musées. - Réd.).

A. M.-D.

RÉSERVE ORNITHOLOGIQUE DE LA BAIE D'AUVERNIER

Cette réserve, créée par arrêté du Conseil d'Etat du 12 Août 1913, en vue de retenir dans la région pendant la période de reproduction certaines espèces de palmipèdes, commence à faire sentir ses effets. Depuis ce printemps, les espèces suivantes y ont nidifié (couvaison et élevage des jeunes): le canard sauvage, le chevalier cul-blanc, le grèbe huppé, la foulque macroule.

Pendant toute la belle saison, on a pu observer deux grèbes castagneux et des poules d'eau. Ces résultats justifient donc cet essai.

A. M.-D.

CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE WOLKMAR ANDREAE

Dans sa séance du mois de Juin, très fréquentée, comme toutes ses séances en général, la Section « Chasseron » (Fleurier) avait fait figurer à son ordre du jour le 100^e anniversaire de W. Andreae. Ce seul article devait nécessairement attirer tous les vieux clubistes, et en effet nous avons eu le plaisir de les voir se presser nombreux autour de leur président, pour reparler encore une fois du brave homme qui fonda la Section « Chasseron ».

Il fallait donner à cet anniversaire un cachet de grande simplicité cadrant bien avec l'esprit du jubilaire; c'est ce que nous fîmes, et sans bruit, nous avisions la famille Andrae, qui immédiatement déclara vouloir assister à cette fête qui était aussi pour elle une réminiscence de la vie d'un père aimé et honoré et d'un grand-père cent fois chéri et affectionné.

La réunion fut donc fixée au 19 Août à la Roche Andrae au Chasseron. Amis et Clubistes répondirent à l'appel de la section de Fleurier, et à 11 h. précises du matin le président de cette section avait le plaisir de souhaiter la bienvenue à MM. Edouard et Philippe Andrae, fils du défunt, et à trois petits-fils accourus de toutes les parties de la Suisse pour témoigner de leur reconnaissance à la mémoire de celui que l'on faisait revivre quelques instants sur la sommité du Jura qu'il aimait tant. Le président put souhaiter également bon accueil à la délégation du Comité Central (Boudry), à la Section « Trémont » (Boudry), aux Clubistes de la Béroche ainsi qu'à ceux de la Section « Soliat » (Cravero), sans oublier de nombreux amis personnels de W. Andrae qui avaient tenu à se joindre aux Clubistes.

M. P. Montandon, vice-président de la Section « Chasseron » a donné lecture d'excuses venant des sections « Chaumont » et « Bouillereel », de M. Ed. DuBois, ainsi que de la Commune des Bullets, lettres empreintes d'un sentiment de profonde reconnaissance envers un des fondateurs du Club Jurassien.

Il a appartenu à M. P. Rochat, président de la Section « Chasseron », de rappeler la vie de celui qui pendant plus de cinquante années fit connaître aux Clubistes nos belles montagnes, la faune et particulièrement la flore du Jura. Il a placé la mémoire de W. Andrae dans ce cadre inoubliable formé par les Alpes d'un côté et les vastes plaines de France de l'autre, en quelques mots il a fait revivre le Clubiste maintenant disparu.

Suis ce fut M. S. Belperrin, Président Central, qui expliqua à l'assistance le but poursuivi par les fondateurs du Club Jurassien et en particulier par W. Andrae; c'est à lui que nous devons d'avoir su comprendre la nature et l'admirer. Et avec la compétence que nous lui connaissons, il a fait ressortir le rôle magnifique qu'il a joué parmi notre jeunesse et qu'il y joue encore dès que son nom est prononcé. Sa mémoire de W. Andrae ne mourra jamais.

M. Philippe Andrae a parlé au nom de la famille; il pouvait se faire entendre sous deux titres, comme fils et comme ancien Clubiste; il sut faire ressortir l'un et l'autre, et n'oublions pas de souligner la flèche qu'il décocha contre la jeunesse qui abandonne la belle nature pour ne plus se livrer qu'aux sports souvent très terre à terre, s'écartant de la meilleure des distractions.

Nous ne voudrions pas passer sous silence l'excellente improvisation de M. le Pasteur DuPasquier, fervent admirateur de W. Andrae. Combien furent agréables ces paroles sincères dites sur la haute montagne, et comme il a bien su faire ressortir aux yeux de l'assistance que c'était en Dieu que notre vieil ami prenait toute sa jouissance de la nature.

A midi la séance était terminée. Elle fut simple et belle à la fois et a laissé à tous les participants un éloquent souvenir. Malheureusement, un terrible orage a éclaté immédiatement après la clôture de la séance officielle; il a fallu se disperser, mais pas assez tôt tout de même pour que, après quelques discours prononcés dans le petit hôtel, tandis que la foudre faisait rage, on n'ait pu préparer de solides jalons pour fonder une Section du Club Jurassien à St Croix.

Sa journée du 19 Août 1917 restera gravée dans les annales du Club Jurassien.

19 Août 1917.

P. R.

VAE VICTIS

Tous les peuples de la terre ont souffert et souffrent encore plus au moins des horreurs de la guerre, du meurtre et du pillage. Heureusement que les révolutions, les progrès joints aux efforts généreux des philanthropes ont beaucoup contribué à améliorer ce néfaste état de choses. Que n'en est-il de même pour les milliers de peuples sans défense qui croissent dans les prés et à l'ombre des bois. Ceux-là subissent chaque année les horreurs de l'invasion et du pillage, brutalement arrachés au sol, perdus le long des routes, foulés aux pieds. Pour ceux-là jamais de pitié ! Dès les premiers beaux jours, les enfants disent en leur vulgaire langage : « On va aux fleurs ! », ou bien : « On va au muquet ! » et leurs yeux luisent comme ceux des chasseurs qui partent avec leur chien pour traquer la misérable proie.

Elles n'ont rien pour se défendre, ces adorables filles du soleil ; seules les roses ont leurs épines symboliques, encore les belles dames les coupent-elles avec des gants. A la saison des jonquilles, on voit des promeneurs attacher à leur canne de gros bouquets serrés de ces fleurs aux fines corolles d'or pâle. Jamais nul d'entre eux, bien sûr, n'a regardé de près cette merveille exquise et vivante, aucun ne s'est ému en cassant cette tige svelte et vivace, gonflée de sève ; ils les ont garrottées comme des captives et portées à leur ménagère. Qui n'a vu ces bouquets compacts, sur les fenêtres au soleil, conservant leur vie quelques jours grâce à l'eau dans laquelle on les a trempées ; mais dès qu'elles donnent quelques signes de flétrissure, que leurs pauvres calices se fipent et s'étirent comme des visages d'agonisants, alors vite on les lance dans la caisse des balayures. Il y en a d'autres, toujours à d'autres sur la terre inépuisable, et tout ne semble-t-il pas avoir été créé pour le plaisir des forts ? Ne faut-il pas un bouquet pour orner une chambre ? qu'importe que la vie des fleurs en soit abrégée, pourvu que chacun puisse rapporter en triomphe sa gerbe de plantes mutilées. Ce qu'il y a de plus étrange en ceci, c'est que les personnes qui se livrent le plus passionnément à ces ravages sylvestres, ce sont justement celles qui passent pour aimer les fleurs ! Amour égoïste et cruel comme tous les amours ! La jeune et la vieille demoiselle qui ont toujours dans leur chambre, selon la saison, soit une assiette où baignent les courtes tiges de grandes gentianes veloutées, soit un vase avec des narcisses ou du myosotis, elles sont heureuses, elles jouissent, elles disent : « Voyez comme elles sont belles ! Oh ! j'aime tant les fleurs ! Et elles trouvent que c'est beau et poétique d'aimer les fleurs... ainsi. Elles ne pensent pas que ce sont des créatures sensibles qui naissent, se développent et meurent comme nous, et que les cueillir, c'est leur faire du mal. Mais où c'est encore le plus navrant de les voir, c'est au cimetière, sur les tombes fraîchement recouvertes. Involontairement, elles font penser à ces esclaves que l'on ensevelissait chez les nègres avec le roi défunt pour lui tenir compagnie et le servir dans le royaume des ombres. C'est un témoignage bien touchant que le don de fleurs pour couvrir un cercueil, mais pourquoi des fleurs naturelles quand l'art de l'imitation est porté si loin, et n'est-ce pas pitoyable de voir ces couronnes de fleurs blanches se décomposer lentement sur la terre en une agonie interminable ? Sans doute que l'œuvre de la mort est irrésistible, mais la vie aussi est souveraine, et si dans bien des occasions nous ne pouvons rien ni pour l'une ni pour l'autre, du moins pouvons-nous faire beaucoup pour ne pas contribuer à l'œuvre de mort. On comprend la pitié pour les bêtes, quand donc aura-t-on pitié des fleurs ?

I. Fraissard - Guillaume.

L'érots. - Ceux de nos lecteurs qui réussiraient à prendre, morts ou vivants, un ou deux l'érots rendraient service à la Rédaction du Rameau en voulant bien nous les envoyer aussitôt, en vue de recherches spéciales. Les frais d'expédition seront remboursés et une petite prime offerte à l'expéditeur. - Adresser à M. Aug. Dubois, professeur, Evole, 2, Neuchâtel.